
2 - LES 10 ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE

- ① *POURSUIVRE TOUJOURS ET ENCORE
LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ...*
- ② *GARANTIR UNE QUALITÉ D'EAU À LA HAUTEUR
DES EXIGENCES DES USAGES ...*
- ③ *RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET
LA FRAGILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ...*
- ④ *MIEUX GÉRER AVANT D'INVESTIR ...*
- ⑤ *RESPECTER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX ...*
- ⑥ *RESTAURER OU PRÉSERVER LES MILIEUX
AQUATIQUES REMARQUABLES ...*
- ⑦ *RESTAURER D'URGENCE LES MILIEUX
PARTICULIÈREMENT DÉGRADÉS ...*
- ⑧ *S'INVESTIR PLUS EFFICACEMENT
DANS LA GESTION DES RISQUES ...*
- ⑨ *PENSER LA GESTION DE L'EAU EN TERME
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ...*
- ⑩ *RENFORCER LA GESTION LOCALE ET CONCERTÉE ...*

1

POURSUIVRE TOUJOURS ET ENCORE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

LE CONSTAT

RIVIERES

Encore 30% des rivières en classes
de qualité moyenne à très mauvaise

Classes de qualité	1A	1B	2	3	Hors classe	TOTAL
Linéaire	6800km	6150km	3700km	1100km	460km	18200km

EAUX SOUTERRAINES

Tendance à la dégradation
(nitrates, phytosanitaires)

PLANS D'EAU (LACS ALPINS)

En voie de restauration

LAGUNES LITTORALES

Des milieux sensibles et menacés parfois très perturbés

LITTORAL

Milieu aquatique ultime du bassin
à protéger d'un risque de dérive écologique

1

POURSUIVRE TOUJOURS ET ENCORE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ...

Poursuivre de façon généralisée la lutte contre la pollution sous toutes ses formes en amplifiant les efforts sur les rivières et les eaux souterraines, en développant une politique efficace de réduction de trois catégories de polluants à combattre en priorité : les nutriments (azote et phosphore), les micropolluants y compris radioactifs, la pollution bactériologique avec, en particulier, un objectif général et global de protection de la Méditerranée.

L'application des différents textes réglementaires et notamment des textes transposant la directive européenne sur l'épuration des eaux usées urbaines devrait largement contribuer à résoudre le problème de la pollution par les matières organiques oxydables au demeurant en régression. S'appuyant sur ce contexte réglementaire favorable, le SDAGE précise par ailleurs des stratégies spécifiques par type de milieux et pour certaines autres formes de pollution.

Les cours d'eau et les eaux souterraines sont globalement les milieux les plus altérés du bassin et surtout, l'analyse des tendances évolutives de cette dernière décennie leur est peu favorable : nette dégradation de la qualité des eaux souterraines, amélioration très discrète de la qualité des cours d'eau, (près du 1/4 des 18 000 km de cours d'eau cartographiés sont de mauvaise ou très mauvaise qualité), contrebalancée par l'apparition de formes de pollutions nouvelles.

Le milieu marin a déjà fait l'objet de nombreuses mesures de protection vis-à-vis des rejets directs et bénéficiera des améliorations apportées sur les fleuves. Les actions restent à prolonger et renforcer dans le cadre du plan littoral méditerranéen.

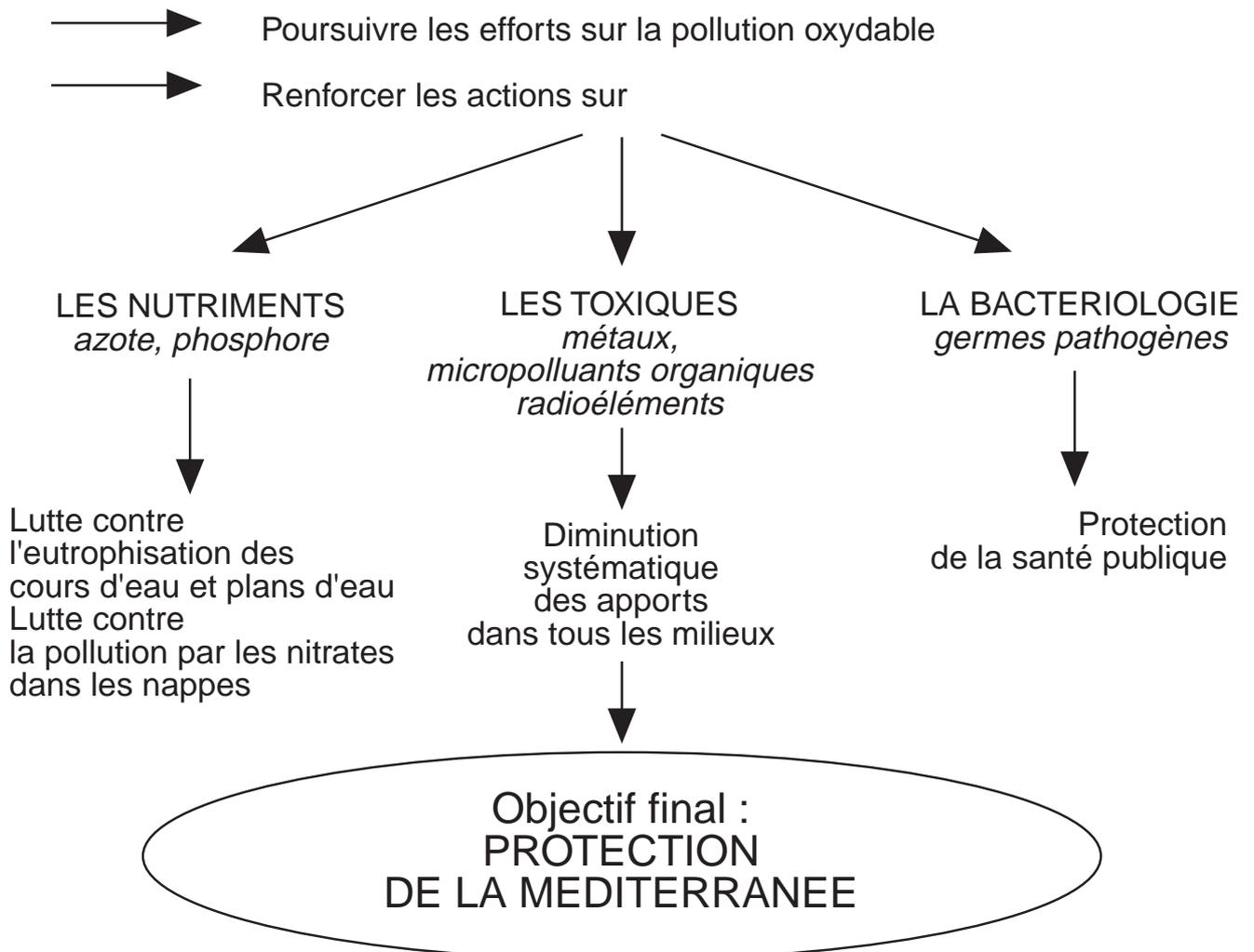
Les plans d'eau, sont également très sensibles. Ils sont à protéger, mais avec des stratégies plus spécifiques selon qu'il s'agit des grands lacs naturels globalement en voie de restauration, à l'image du plus grand, le Léman (plan d'action Léman), des grandes retenues artificielles, des systèmes d'étangs d'eau douce (Dombes) et saumâtre (étangs littoraux languedociens, étang de Berre, Camargue) nécessitant une attention particulière, mais là encore, relevant d'actions localisées.

1

POUR SUIVRE TOUJOURS ET ENCORE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

(SUITE)

LA STRATEGIE



Certains polluants sont à combattre en priorité. Sont visés en particulier :

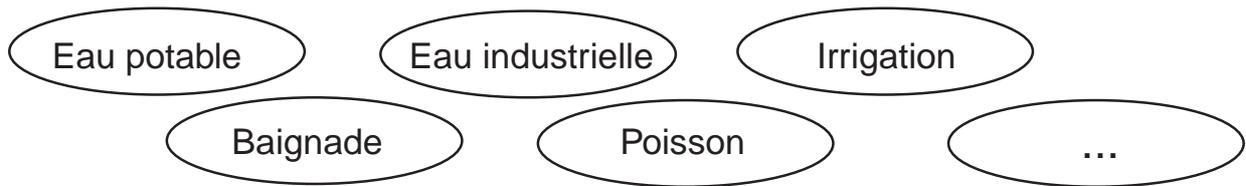
- **l'azote nitrique (nitrates-NO₃)** plus particulièrement au regard des eaux souterraines dont les concentrations dépassent largement, en quelques secteurs du bassin, les concentrations maximales admissibles pour **l'alimentation en eau potable**, ou s'en approchent en de nombreux autres,
- **l'azote ammoniacal (ammonium-NH₄)**, présent à l'aval des principaux foyers de pollution organique, et principal paramètre de déclassement de la qualité des cours d'eau, par ses **effets toxiques et consommateurs d'oxygène**,
- **le phosphore et l'azote (NO₃, NH₄)**, **facteurs d'eutrophisation** des eaux, dont les manifestations (proliférations végétales) initialement localisées dans les plans d'eau, se sont étendues aux cours d'eau et fortement intensifiées ces dernières années, générant de sérieuses nuisances,
- **les micropolluants métalliques ou organiques, d'origine industrielle, urbaine ou agricole**, à l'origine de nuisances pour le fonctionnement écologique des milieux et les usages de l'eau. Ils n'ont **a priori pas leur place dans le milieu** aquatique (ou seulement à l'état de traces infimes pour quelques oligo-éléments). De plus, ils sont globalement persistants et contaminent tous les milieux traversés lors du cheminement hydraulique depuis leur émission dans le bassin jusqu'à la mer. La lutte contre cette pollution doit être permanente et poussée au maximum, les **limites**, à abaisser par étapes successives, étant uniquement **d'ordre technique et économique**. **Les radio éléments**, notamment ceux du groupe 1 de radiotoxicité, sont à rattacher à cette catégorie, même si la radioactivité artificielle globale mesurée à l'aval des installations nucléaires sur le Rhône, ne dépasse pas l'ordre de grandeur de la radioactivité naturelle,
- **la pollution microbiologique** qui pose un problème d'ordre sanitaire sur tous les sites où sont pratiquées des activités **de baignade et de loisirs nautiques** dont la très forte expansion a été mise en évidence par l'état des lieux du bassin. Des actions rigoureuses ont déjà été menées ou sont en cours sur le littoral marin et les plans d'eau concernés par ces activités. Elles sont à développer en **cours d'eau** où la situation est moins bien connue. Le caractère souvent mal localisé de ces activités sur la rivière implique des mesures de protection sur un important linéaire, faisant appel à des solutions "sur mesure".

2

GARANTIR UNE QUALITE D'EAU A LA HAUTEUR DES EXIGENCES DES USAGES

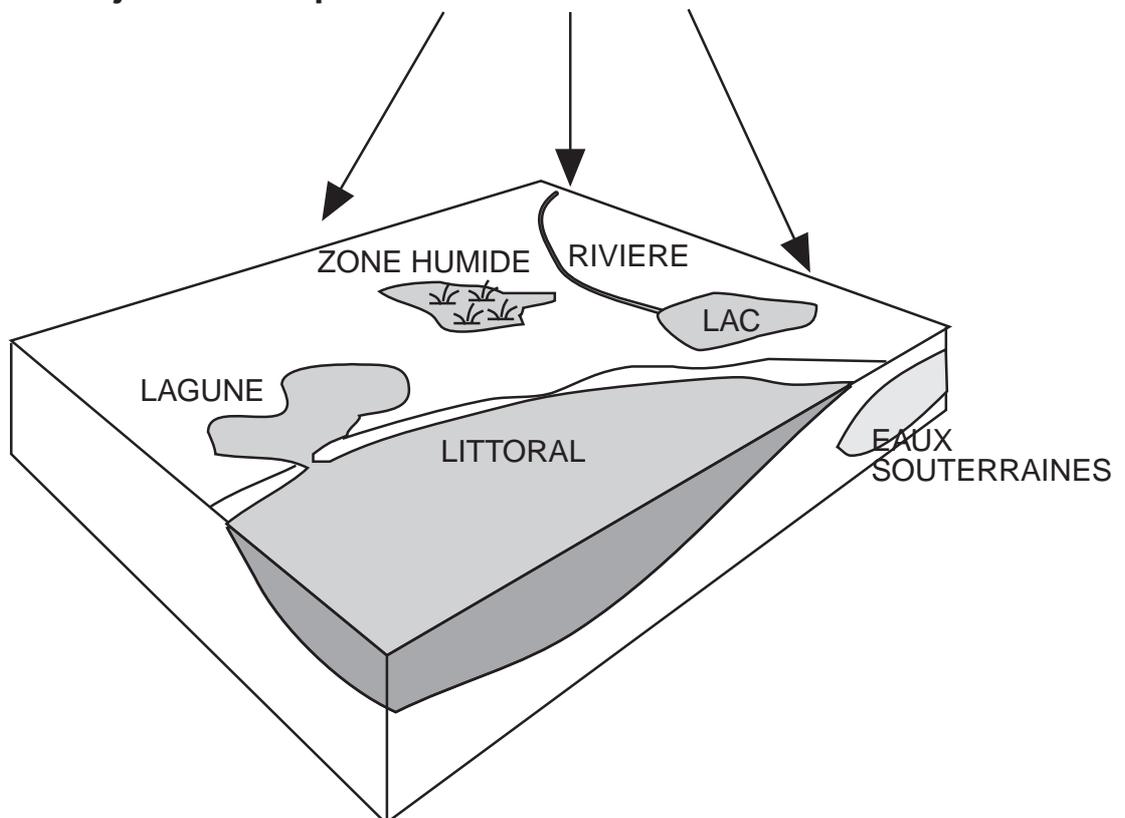
→ CONSIDERER

● Tous les usages de l'eau



● Leurs exigences respectives
de niveau de qualité des eaux

→ FORMALISER les objectifs ainsi recherchés par une **politique
d'objectifs de qualité revue et étendue à tous les milieux**



②

GARANTIR UNE QUALITÉ D'EAU À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DES USAGES ...

Planifier la lutte contre la pollution par une politique d'objectifs de qualité répondant aux besoins de tous les usages : eau potable, irrigation, eau industrielle, baignade, loisirs aquatiques, vie piscicole ... en considérant la santé publique comme la priorité absolue.

Une politique ambitieuse de reconquête de la qualité des eaux est largement motivée par la nécessité de **mettre à disposition des usagers une eau répondant aux normes en vigueur afin de limiter au maximum les coûts engendrés par le traitement de cette eau avant son utilisation** et de minimiser les risques en terme de santé publique.

La planification de la lutte contre la pollution doit de plus en plus s'appuyer sur des objectifs clairs en référence aux usages concernés et à la qualité voulue pour le milieu. Dans cette démarche, la santé publique doit être considérée comme une priorité absolue.

La distribution d'une eau effectivement potable n'est pas assurée à 100 % sur l'ensemble du bassin . Le suivi de la qualité bactériologique des eaux distribuées fait ressortir en particulier que, sur le bassin, un habitant sur cinq ne dispose pas d'une eau de bonne qualité permanente. Cet usage est pourtant jugé prioritaire par la loi sur l'eau.

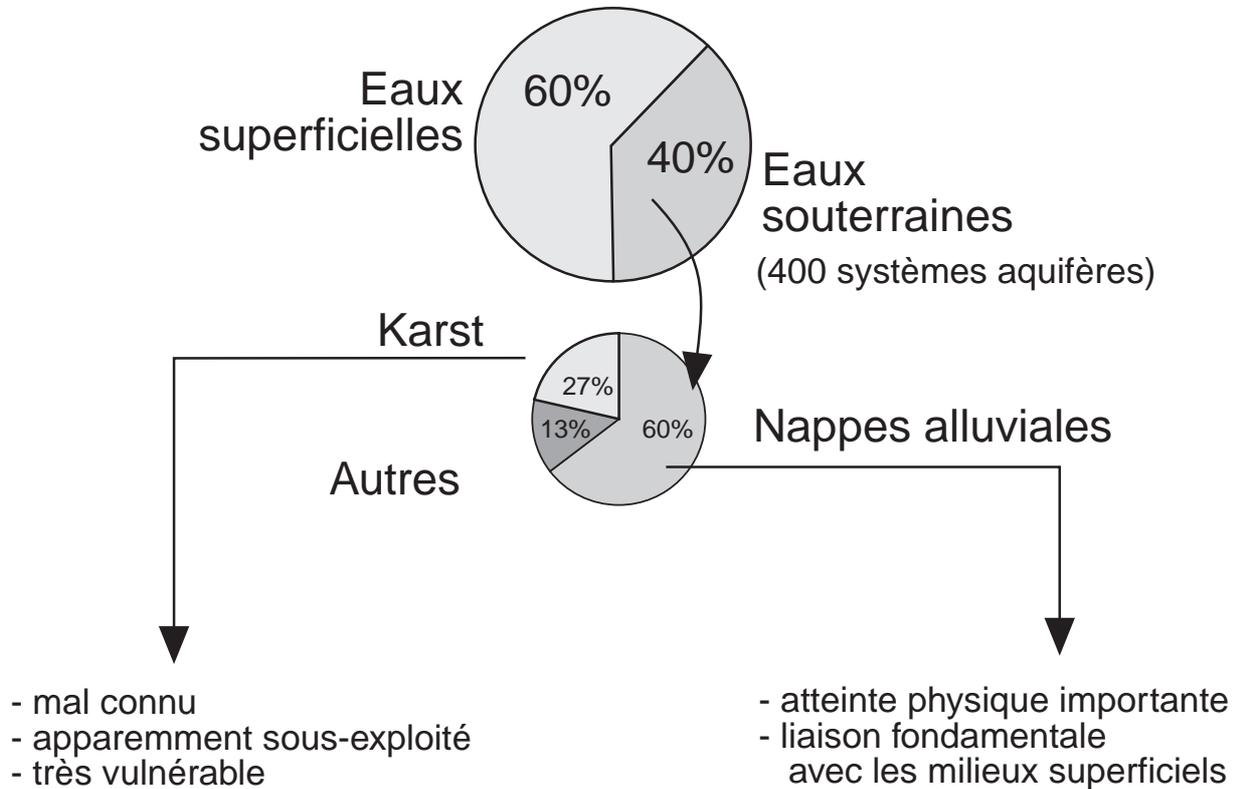
Dans le même ordre d'idée, des usages comme l'irrigation exigent certaines normes auxquelles il convient certainement de prêter plus attention (irrigation avec de l'eau contenant des toxiques par exemple).

Suite à la circulaire de 1978 du Ministère de l'Environnement, tous les départements du bassin se sont dotés de cartes départementales d'objectifs de qualité dans le courant des années 80, ceci pour les seuls cours d'eau. **L'évolution de la connaissance des milieux, les réflexions en cours sur la définition de nouvelles grilles de qualité étendues à de plus nombreux paramètres et la nécessité d'étendre cette politique aux autres milieux justifient que soit remise à plat toute la politique d'objectifs de qualité sur l'ensemble du bassin à échéance de l'an 2000.** Les modalités pratiques de cette stratégie sont détaillées au chapitre "mesures opérationnelles".

3

REAFFIRMER L'IMPORTANCE STRATEGIQUE ET LA FRAGILITE DES EAUX SOUTERRAINES

PRELEVEMENTS GLOBAUX SUR LE BASSIN
(hors centrales nucléaires)



- priorité aux usages nobles et exigeants
- valorisation des karst
- restauration physique et qualitative des systèmes alluviaux

UN OBJECTIF SYSTEMATIQUE :
APTITUDE A LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

3

RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET LA FRAGILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ...

Reconnaître l'importance des eaux souterraines en tant que ressources et en tant que milieux aquatiques liés aux milieux superficiels, réserver leur exploitation en priorité aux usages qualitativement exigeants, valoriser leurs potentialités et notamment, en tenant compte de leur vulnérabilité, celles des aquifères karstiques, développer leur gestion raisonnée.

Le bassin est caractérisé par une grande diversité des eaux souterraines avec près de 400 systèmes aquifères répertoriés. Si l'on excepte les prélèvements liés au refroidissement des centrales nucléaires, la population, l'agriculture et les industries du bassin dépendent à 40 % des eaux souterraines qui revêtent effectivement, de ce point de vue, une importance stratégique. Parmi ces systèmes aquifères, deux types ressortent :

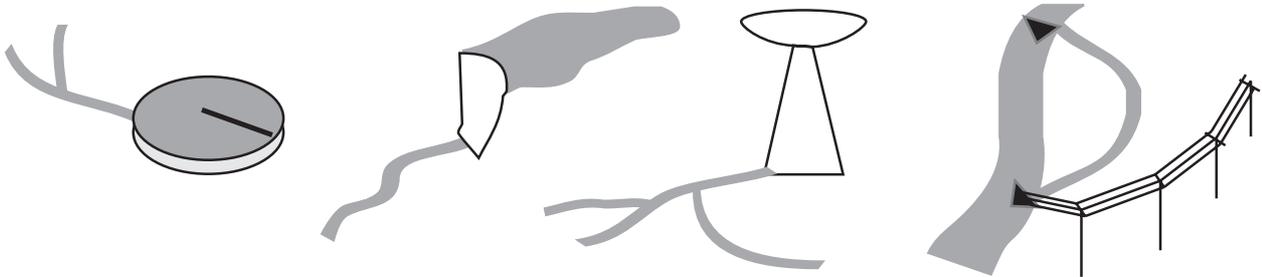
- les systèmes de **types alluviaux** à structures simples ou complexes dont certains constituent une ressource exploitée, majeure pour le bassin. On citera en particulier les aquifères des grandes vallées de la Saône, du Rhône, de l'Isère et de la Durance, etc. qui représentent 60 % de la part des prélèvements en eau souterraine. Parfois, certains de ces systèmes aquifères alluviaux subissent directement le contrecoup d'une dégradation du fonctionnement physique du cours d'eau avec lequel ils sont en communication,

- les systèmes à **dominante karstique**, marqués par une forte extension territoriale dont les réserves sont sans doute sous exploitées (ils représentent 27 % des prélèvements en eau souterraine) du fait en partie de potentialités d'exploitation encore mal connues et probablement sous estimées mais dont la vulnérabilité aux pollutions est bien souvent comparable à celle des eaux superficielles.

Trois priorités sont identifiées par le SDAGE pour les eaux souterraines patrimoniales :

- **développer une politique de connaissance et de gestion patrimoniale** de la ressource en eau souterraine à l'échelle des systèmes aquifères,
- **préserver une affectation prioritaire** des ressources en eaux souterraines, dont la qualité peut être protégée ou restaurée, aux **usages nobles** (AEP), ou **qualitativement exigeants**.
- **accroître le recours, raisonné du point de vue qualitatif, au karst** dans les secteurs où s'exprime d'ores et déjà un déséquilibre marqué entre ressource connue et demande d'eau.

MIEUX GERER LES EQUIPEMENTS DE TOUTE NATURE

OPTIMISER EN PARTICULIER
LA GESTION DES GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

(dont le bassin Rhône Méditerranée Corse
est particulièrement équipé)

Mieux répartir la "ressource utilisable"
pour les milieux et les usages ...

... par une **réévaluation**

... sur certains aménagements

- de la bonne adéquation ressources / besoins
- de l'évolution souhaitable du mode de gestion

4

MIEUX GÉRER AVANT D'INVESTIR ...

Mieux gérer les équipements existants de toutes natures (ouvrages d'assainissement, retenues, grands adducteurs inter-bassins, réseaux d'irrigation ...) avant d'investir à nouveau. Optimiser en particulier la gestion des grands ouvrages hydrauliques par une meilleure répartition de la ressource utilisable en vue de satisfaire les multiples besoins des usages et des milieux.

Quels que soient les ouvrages concernés, le problème de leur gestion revient en permanence. L'exemple souvent répandu est celui des petites stations d'épuration qui, faute d'entretien et de surveillance, perdent rapidement leur fonction initiale. S'y rattachent également tous les problèmes de gestion et d'entretien des réseaux de collecte d'eaux usées, de distribution d'eau potable, etc. A ce titre, le **développement des structures d'assistance technique** type SATESE, SATEBE, est une nécessité que le SDAGE réaffirme.

Dans le même esprit mais dans un domaine différent, le cas des grands ouvrages de gestion de la ressource mérite d'être soulevé. Le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est particulièrement marqué par l'importance des **grands aménagements structurants** :

- les ouvrages EDF qui offrent un fort potentiel hydroélectrique contribuant largement à l'alimentation du système électrique français avec une souplesse de mise en oeuvre tout à fait intéressante,
- les autres ouvrages hydrauliques de mobilisation de la ressource (canaux agricoles, ouvrages des sociétés d'aménagement régional).

L'existence de ces ouvrages à but unique ou peu diversifié, a une double conséquence :

- un **impact** territorialement étendu et fortement marqué sur le **régime des eaux** et la modification de leur écoulement naturel,
- un **potentiel en volume** offrant de grandes possibilités quant à sa répartition et à sa régulation.

Dans le contexte spécifique à chacun de ces ouvrages, il convient, si cela apparaît nécessaire, de chercher à optimiser la gestion des infrastructures par la mobilisation de leur capacité en vue de satisfaire les différents usages et, en cas de conflit d'usages, de faire des choix économiques et écologiques tenant compte des alternatives possibles.

Ainsi, "mieux gérer avant d'investir", pour passer "de l'usage exclusif ou peu diversifié aux usages multiples" et examiner **si nécessaire** les possibilités d'exploiter les capacités de ce parc de grands aménagements structurants d'une manière plus diversifiée que celle résultant de leur vocation première, ceci dans le cadre de schémas d'ensemble, constitue un axe fort des orientations du SDAGE en matière de gestion quantitative.

5

RESPECTER LE FONCTIONNEMENT
NATUREL DES MILIEUX

DE LA GESTION DE L'EAU



A LA GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES

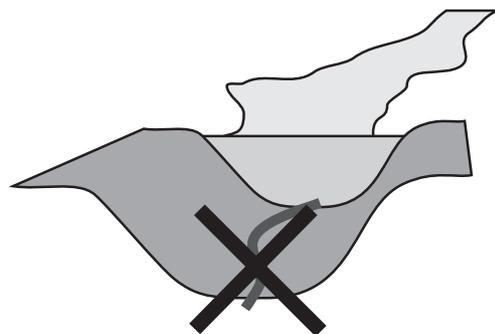
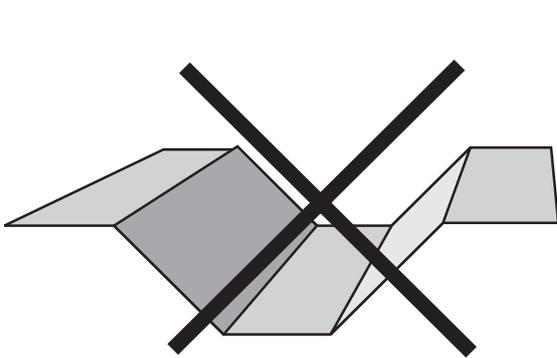
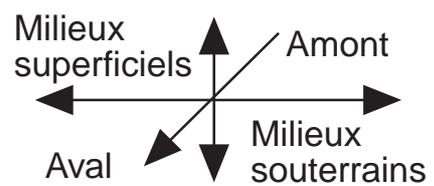
COMPLEXES



DYNAMIQUES



INTERDEPENDANTS



5

RESPECTER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX ...

Viser en permanence la restauration ou la préservation du fonctionnement naturel des milieux aquatiques en évitant au maximum les discontinuités entre l'amont et l'aval, la déconnexion des milieux entre eux, leur banalisation par des travaux non compatibles avec leur spécificité naturelle, leur perturbation par des prélèvements excessifs ou des régimes de débits trop artificialisés.

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques et fonctionnelles sont à préserver ou à restaurer pour maintenir leurs rôles essentiels en terme de régularisation des ressources en eau, d'autoépuration, de paysage et de biodiversité.

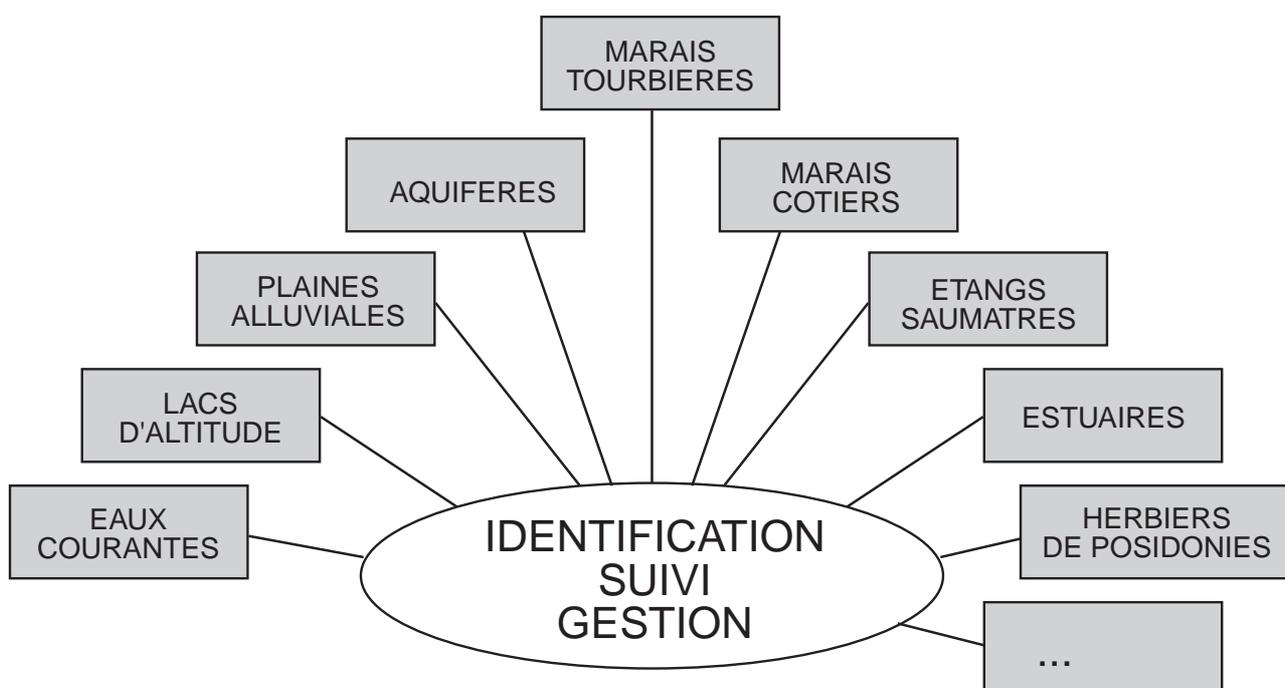
Sur le bassin, l'altération constatée de nombreux milieux est en particulier liée :

- au cloisonnement progressif des rivières par les seuils et barrages,
- à la déconnexion des milieux entre eux (par l'isolement d'un bras mort par rapport au lit principal par exemple),
- au drainage et au remblaiement excessifs de nombreuses zones humides,
- à la chenalisation des rivières et aux extractions de graviers,
- aux aménagements lourds de lutte contre les inondations isolant les rivières de leur lit majeur et de leurs annexes fluviales,
- aux impacts de l'activité humaine sur le transport solide et l'espace de liberté des rivières,
- à l'artificialisation excessive des débits,
- etc.

En parallèle aux efforts consentis par la collectivité dans le domaine de la lutte contre la pollution, il est essentiel maintenant de considérer que la préservation et la gestion équilibrée de la ressource en eau doit passer par la prise en compte de cette **dimension fonctionnelle des milieux en limitant de façon drastique leur artificialisation progressive**, face à laquelle peu de mesures compensatoires parviennent à contrecarrer les impacts négatifs ainsi induits.

Quatre axes prioritaires d'action sont à identifier à ce titre :

- **éviter le mitage des milieux**, participer à leur décroisonnement en visant notamment la reconquête d'axes de vie pour les poissons migrateurs,
- **viser une amélioration de la gestion des débits dans les rivières** influencées par les ouvrages et les prélèvements,
- **préserver les milieux aquatiques et zones humides même de très petite taille** compte tenu de leurs rôles fonctionnels essentiels,
- **limiter au minimum les travaux** à fort impact en rivières en développant notamment des approches intégrant les principes de la dynamique fluviale et en reconnaissant l'intérêt de la préservation de l'espace de liberté.

DES MILIEUX
DE HAUTE QUALITE ECOLOGIQUE
ET D'IMPORTANCE PATRIMONIALE ET FONCTIONNELLE

- UNE POLITIQUE AFFICHEE DE PRESERVATION
- DES REGLES STRICTES A METTRE EN ŒUVRE
- DES STRUCTURES PERENNES DE GESTION
- UNE COMMISSION POUR LE SUIVI DES ZONES HUMIDES DU BASSIN

6

RESTAURER OU PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES ...

Restaurer ou préserver les milieux aquatiques de haute qualité écologique (rivières et plaines alluviales, marais, tourbières, marais côtiers, étangs saumâtres ...) et les ressources en eau d'importance patrimoniale (nappes en particulier) par une politique efficace d'identification, de protection, de gestion et de suivi.

Près de 1700 zones humides d'une superficie variant de quelques dizaines d'hectares à plusieurs dizaines de km² ont été recensées sur le bassin. Si l'on y ajoute les tronçons des rivières situés en têtes de bassin et souvent reconnus comme de haute qualité écologique, le **patrimoine aquatique du bassin RMC** doit être considéré encore comme exceptionnel bien qu'un constat généralisé s'impose en terme de **disparition très rapide des "zones humides" en général et des écosystèmes alluviaux en particulier**. On ne saurait oublier aussi le problème particulier des hauts bassins qui connaissent une banalisation progressive du fait de diverses activités humaines, alors même que leur rôle en terme de secteurs de référence et de réservoirs biologiques est fondamental. La nécessité d'inverser cette tendance est également aujourd'hui reconnue. Afin de préserver l'avenir et de sauvegarder ces milieux pour leurs valeurs biologiques et fonctionnelles et donc économiques, des mesures immédiates de protection et de gestion s'imposent.

Le Comité de Bassin prévoit, à l'occasion du SDAGE, la création **d'une commission zones humides** chargée de suivre les diverses politiques concernant d'une façon ou d'une autre les zones humides, d'inventorier les zones humides en assurant la cohérence avec les diverses directives (habitat, vie piscicole, oiseaux...), de suivre globalement l'évolution des zones humides sur le bassin, d'approfondir les connaissances en terme de fonctionnement des zones humides et d'évaluer les besoins de gestion, de restauration et de protection de ces milieux.

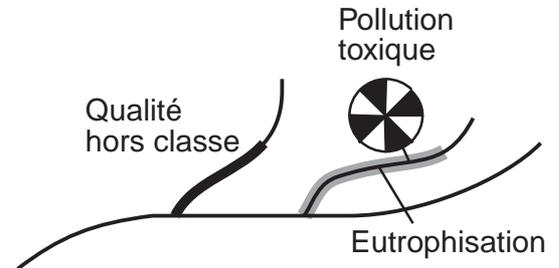
Tout autant considérés comme patrimoniaux, **certains aquifères du bassin** nécessitent qu'y soit développée une politique de gestion à long terme, compte tenu de leur importance stratégique, soit pour la population actuelle qui en dépend largement, soit pour les générations futures qui pourront y avoir recours.

Enfin, on ne saurait oublier le littoral méditerranéen, milieu aquatique remarquable ultime de bassin, pour lequel toutes les actions menées devront contribuer à lutter contre des risques de dérive écologique s'exprimant en particulier par une perte de diversité.

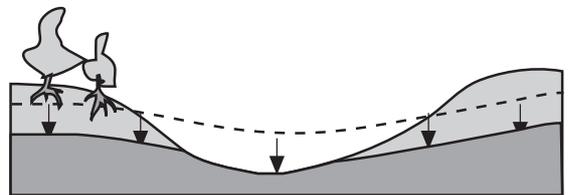
7

RESTAURER D'URGENCE LES MILIEUX PARTICULIEREMENT DEGRADEES

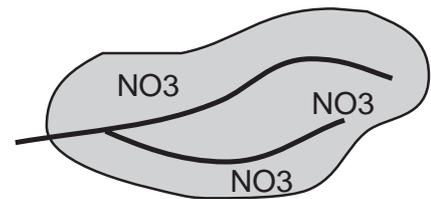
→ Rivières fortement atteintes par la pollution



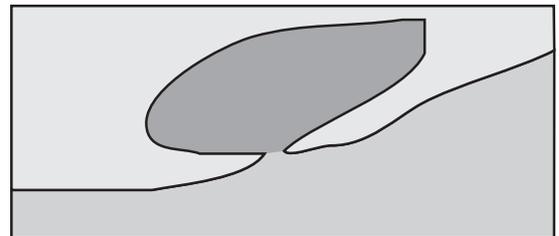
→ Vallées alluviales dégradées



→ Aquifères pollués



→ Etangs littoraux eutrophisés



→ Marais asséchés

Zones littorales très polluées

.....

↓

VERS UNE RECONQUETE EFFICACE

- DES MOYENS
- DES DELAIS

7

RESTAURER D'URGENCE LES MILIEUX PARTICULIÈREMENT DÉGRADÉS ...

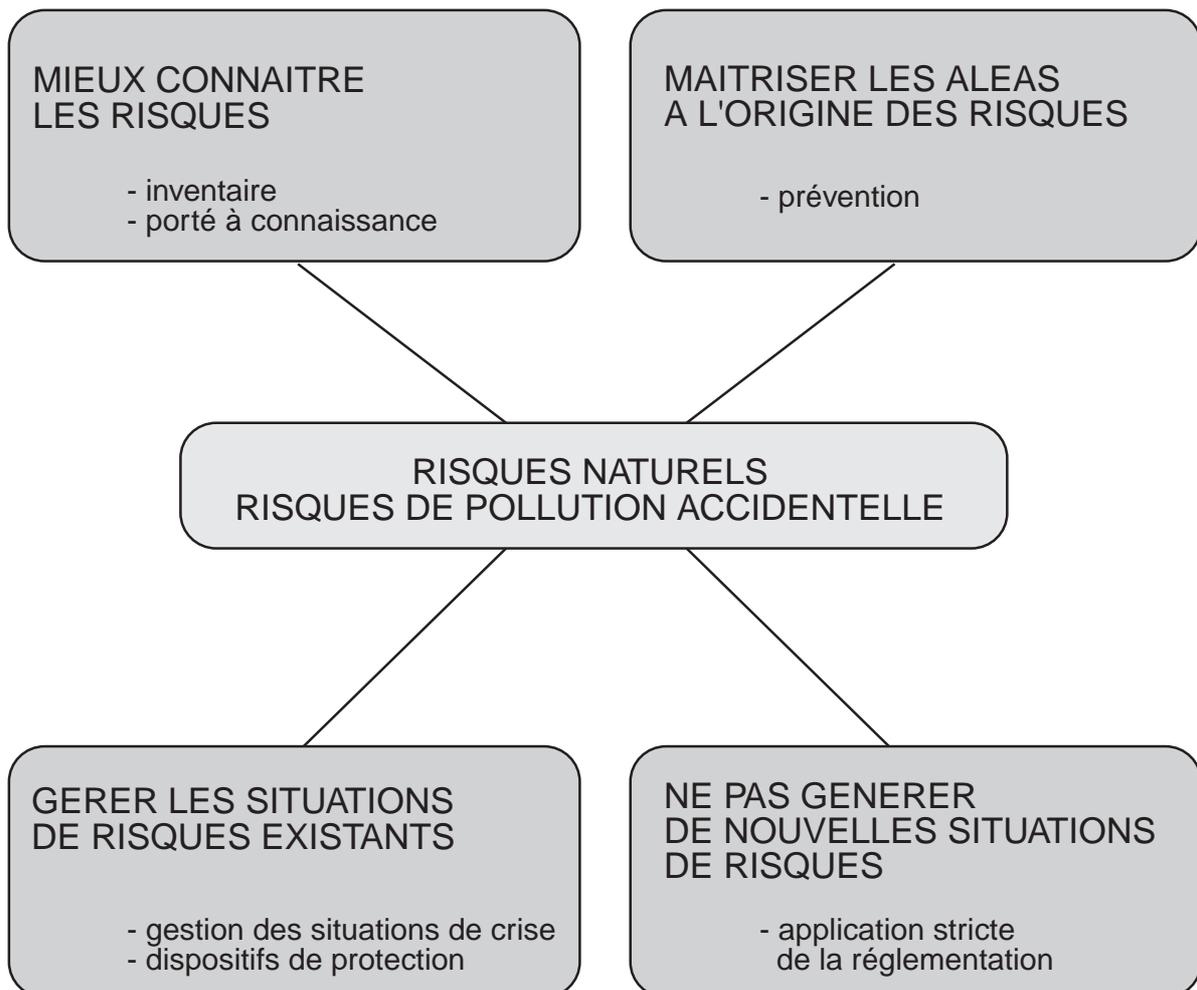
Développer une politique ambitieuse de restauration des milieux particulièrement dégradés du bassin notamment pour les rivières fortement polluées, les vallées alluviales très altérées physiquement (enfouissement des lits, aménagements lourds, altération extrême des débits), les étangs littoraux eutrophisés, les aquifères fortement atteints par les nitrates et les pesticides.

La reconquête rapide ou, tout au moins, programmée des milieux particulièrement dégradés à un titre ou à un autre est une priorité du bassin. Il n'est plus acceptable aujourd'hui que certains milieux dont la restauration est économiquement envisageable restent dans un état d'altération tel que certaines de leurs fonctions essentielles au plan biologique ou fonctionnel ne soient pas assurées.

Il s'agit notamment :

- de rivières particulièrement touchées par toutes sortes de **pollutions non traitées**, ou insuffisamment traitées,
- de rivières particulièrement dégradées dans leurs composantes physiques du fait d'un enfouissement excessif des lits, d'une altération extrême des débits, pouvant parfois affecter gravement les écosystèmes et le fonctionnement des nappes alluviales,
- de nappes très altérées par la pollution diffuse ou non,
- de zones humides : plans d'eau douce ou d'eau saumâtre subissant une pollution importante, marais asséchés...,
- de zones littorales particulièrement polluées,
- etc.

Le SDAGE s'attache à proposer des **stratégies spécifiques** et adaptées à ce type de contexte. Il conviendra de les mettre en oeuvre dans le cadre de programmes prioritaires axés notamment sur une meilleure connaissance des problèmes, le suivi de sites pilotes permettant d'expérimenter les mesures de restauration qui, pour certains contextes (réhabilitation des rivières très dégradées physiquement par exemple) restent aujourd'hui à préciser.



8

S'INVESTIR PLUS EFFICACEMENT DANS LA GESTION DES RISQUES ...

A améliorer la gestion et la prévention des risques de toutes natures (pollutions accidentelles, inondations ...) en investissant dans la connaissance et le suivi, en évitant systématiquement de générer de nouvelles situations de risques. Traiter de façon prioritaire les risques liés aux crues torrentielles.

Quels que soient les risques évoqués : risques d'inondations, de pollutions accidentelles par les industries, les stations d'épuration, les voies de communication ..., les gestionnaires et acteurs de l'eau manquent, plus que dans tout autre domaine, de connaissances en termes de sites à risques, d'évaluation des enjeux, de méthodes d'appréciation, etc.

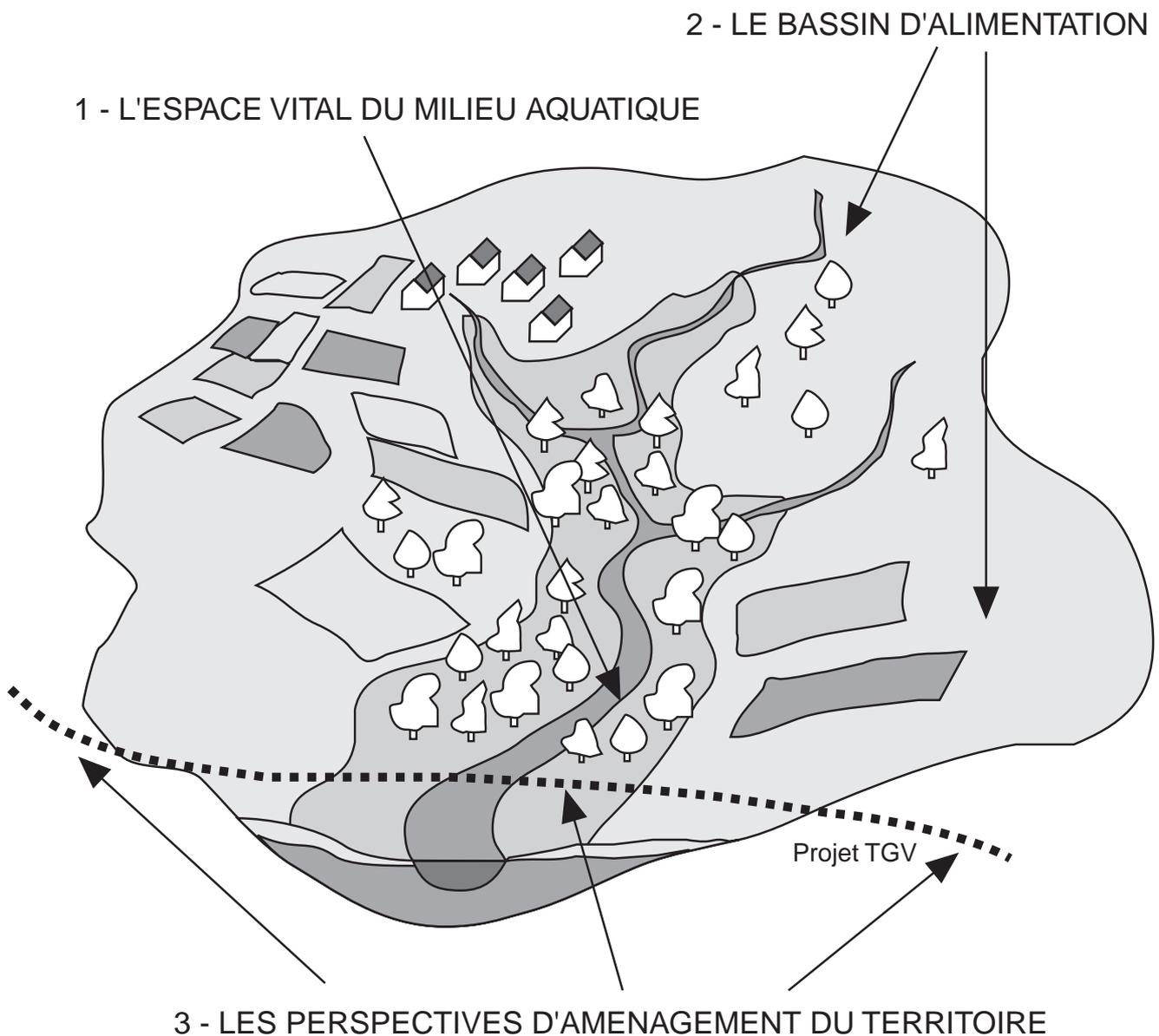
En ce qui concerne les crues, les événements récents l'ont démontré, le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est **particulièrement concerné par les secteurs inondables liés aux crues torrentielles**. Il s'agit notamment des rivières de l'**arc méditerranéen et des rivières périurbaines** dont les régimes hydrologiques sont très fortement influencés par l'imperméabilisation, et la vulnérabilité socio-économique par l'occupation imprudente de secteurs à risques. Les sites les plus sensibles à ces événements doivent, en priorité, faire l'objet de mesures spécifiques.

Ainsi les situations à risques se multiplient sur le bassin et leur gestion prévisionnelle deviendra de plus en plus nécessaire. **Il y a urgence à investir sérieusement dans ce domaine.**

Vis-à-vis de ces **risques d'inondations** en particulier, la **priorité** doit impérativement porter sur **la mise en oeuvre de tout l'arsenal réglementaire existant** afin d'éviter à tout prix la création de nouvelles situations de risque, relayant ainsi la volonté politique forte de l'Etat sur ce thème.

En terme de **risques de pollutions accidentelles**, le SDAGE rappelle la multiplicité des situations rencontrées et la nécessité, d'une part de rattraper les situations aujourd'hui inacceptables comme la protection insuffisante de certains aquifères patrimoniaux, d'autre part d'intégrer de façon beaucoup plus systématique cette notion de risque de pollutions accidentelles dans les différentes situations ou projets où la protection de la ressource en eau constitue un enjeu important.

APPREHENDER LA GESTION DE L'EAU A TROIS NIVEAUX



9

PENSER LA GESTION DE L'EAU EN TERME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ...

Développer le lien entre la gestion des milieux aquatiques, la gestion des espaces riverains, l'aménagement des bassins versants et d'une façon plus générale l'aménagement du territoire. Prendre notamment en compte l'impact possible sur le fonctionnement des milieux du mode d'occupation des sols et des grandes infrastructures.

Qu'il s'agisse des plaines alluviales et de la gestion de "l'espace de liberté" et des annexes fluviales des rivières, des **bassins versants** et de la **gestion de l'espace urbain ou rural, des infrastructures liées à l'aménagement du territoire** et de leurs impacts éventuels sur les milieux, il est impératif aujourd'hui **de ne pas isoler le concept de gestion de l'eau de celui de la gestion de l'espace**.

De plus en plus, les études globales de bassin versant, les études préalables aux SAGE, les grands projets d'aménagement doivent intégrer cette notion.

A cette fin, la politique d'aménagement du territoire, à travers en particulier les grands aménagements, doit prendre en compte les orientations du SDAGE en ce qu'ils ont un impact sur la ressource en eau. C'est ainsi que :

- **les orientations du SDAGE** doivent notamment être prises en compte dès les études d'impact des aménagements, avant toute prise de décision administrative (DUP, ...). Les études d'impact doivent dans cet esprit apprécier les effets des aménagements projetés vis-à-vis du milieu naturel aquatique, en particulier au regard de la préservation des écosystèmes aquatiques et de la satisfaction des usages,
- **une étude économique**, chiffrant, autant que possible, les coûts environnementaux des aménagements projetés et intégrant notamment les mesures compensatoires prévues dans l'étude d'impact, doit compléter cette dernière.

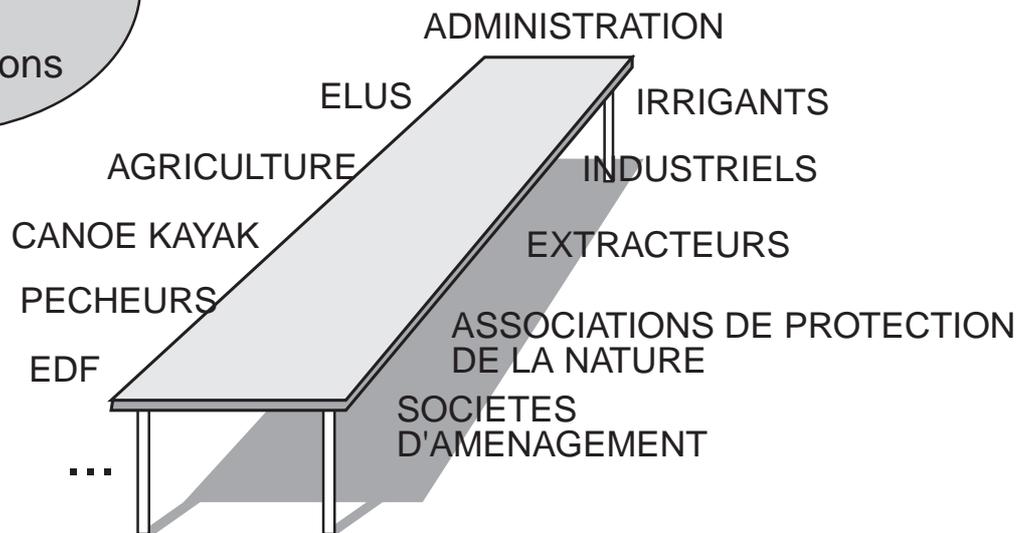
Il paraît clair également que la politique de l'eau devra passer par une prise en compte plus systématique des orientations du SDAGE dans les différents documents d'urbanisme et documents de planification (schémas de transports, schémas directeurs...) qui constituent la clef de voute de l'aménagement de l'espace.

CONFLITS D'USAGES

- chartes
- conventions
- ...

SAGE

- périmètres prioritaires
- règles d'encadrement



SCHEMAS

- eau potable
- irrigation
- sports nautiques
- ...

STRUCTURES DE GESTION

.....

10

RENFORCER LA GESTION LOCALE ET CONCERTÉE ...

Développer la gestion concertée et solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques en s'appuyant sur une amélioration permanente de la connaissance, une information large du public, la mise en place de structures locales ou de modes de gestion adaptés à chaque situation.

Ce concept doit se traduire aussi bien dans les approches techniques que dans les structures institutionnelles en place ou à promouvoir.

Passer d'une politique **d'aménagement sectoriel** à une politique **de gestion concertée et solidaire** est un des principes de base de la loi sur l'eau.

L'élaboration du SDAGE en est une première concrétisation. Les différentes démarches qui seront lancées pour concrétiser localement les orientations du SDAGE (objectifs de qualité, de quantité, SAGE,...) seront menées dans le même esprit d'étroite association des usagers et des collectivités.

D'une façon générale, le SDAGE insiste sur la nécessité de promouvoir :

- la mise en place de structures locales de gestion des unités hydrographiques et des milieux aquatiques,
- le développement d'approche multi-usages dans la gestion des équipements,
- le développement de démarche type chartes "inter usages" etc ...

Enfin, il importe de développer, beaucoup plus que par le passé, une politique de connaissance, par l'acquisition de données, par la mise en place de réseaux de mesures, par le développement d'études de suivi, d'évaluation des politiques menées, en généralisant le principe "**connaître avant d'agir et évaluer après avoir agi**".